

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le Conseil de sécurité est saisi de cette question. J'espère que les entretiens du Conseil auront une influence modératrice sur la situation au Moyen-Orient.

LA PROPAGANDE HAINEUSE

LA PRÉSENTATION D'UNE MESURE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Il a promis de présenter durant cette partie de la session en cours une mesure relative à la propagande haineuse; peut-il dire si une mesure en ce sens sera présentée sans tarder, étant donné son importance?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Je ne me souviens pas d'avoir dit qu'elle serait présentée durant cette partie de la session, mais la question est à l'étude et nous espérons pouvoir présenter une mesure efficace dans le domaine en cause.

L'hon. M. Starr: Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Vu l'importance de cette mesure, le premier ministre me dirait-il combien de temps durera l'étude?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur. Cela dépendra en partie du temps qu'il nous faudra pour en finir avec la mesure à l'étude.

L'hon. M. Starr: Une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre a évité de répondre à ma question, peut-il nous dire quand la mesure sur la propagande haineuse sera inscrite au *Feuilleton*?

Le très hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, elle sera inscrite au *Feuilleton* aussitôt que possible. J'espère que mon honorable ami agira de façon à accélérer la chose.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Une question complémentaire, monsieur l'Orateur. Cette mesure aussi doit-elle entrer en vigueur le 1^{er} juillet 1968?

QUESTIONS OUVRIÈRES

MALTON (ONT.)—LICENCIEMENTS À L'AVIONNERIE DOUGLAS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier j'ai posé une question à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au sujet d'un certain nombre de licenciements de travailleurs à la société

[M. Thompson.]

Douglas, à Malton, et vendredi le ministre m'a donné une réponse partielle en disant qu'il cherchait à obtenir de plus amples renseignements au sujet de la mise à pied de quelque 80 employés de la société. Depuis ce temps d'autres événements se sont déroulés. Le ministre a-t-il d'autres renseignements au sujet de ce licenciement? En particulier, a-t-il des commentaires à fournir sur les mesures à prendre pour placer les intéressés ailleurs?

L'hon. Jean Marchand (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on a conclu des accords en vue de former un comité composé de dirigeants de la société, de représentants des ministères intéressés du gouvernement provincial et d'un représentant de mon ministère pour étudier l'expérience de tous les licenciés et celle des immigrants attendus le 25 octobre, en vue d'absorber les deux groupes d'employés dans d'autres secteurs de la main-d'œuvre. Les capacités, les taux de salaire et les conditions de travail dicteront les mesures les plus indiquées dans ces circonstances malheureuses. On a fait part au syndicat local 112 de la *United Automobile Workers* des mesures qu'on est en train de prendre.

M. Lewis: Puis-je poser une question supplémentaire? Des nouvelles portent à croire que certains ralentissements dans l'activité de la société Douglas tiennent à des événements survenus aux États-Unis. Le ministre peut-il dire à la Chambre si ces ralentissements sont d'ordre permanent ou simplement provisoires et, s'ils ne sont que provisoires, y aurait-il moyen de garder ces quelque 80 employés au sein de l'effectif ouvrier jusqu'à ce que la situation s'améliore?

L'hon. M. Marchand: J'ignore s'il s'agit d'une situation permanente ou provisoire. Je sais que, comme la société Douglas ne peut obtenir certaines pièces détachées des États-Unis, elle a dû restreindre sa production, mais j'ignore combien de temps cela durera.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Puis-je poser une question supplémentaire? Lorsqu'une demande a été faite par la société Douglas concernant la venue au Canada de quelque 80 monteurs et d'une vingtaine de mécaniciens, le ministre savait-il alors que quelque 89 monteurs seraient congédiés et que ces personnes de la Grande-Bretagne les remplaceraient?

L'hon. M. Marchand: Non, monsieur l'Orateur, je n'en savais rien et je n'ai pas lieu de croire non plus que la compagnie était au courant de la situation.